

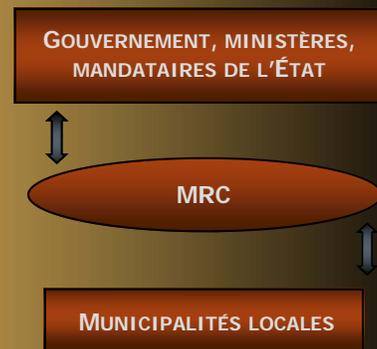
Dans ce numéro :

- 2 LE MOT DU PRÉSIDENT
- 3 NOUVELLES DU CA
- 3 CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2007-2008
- 4 RÉVISION DE LA LAU — JOURNÉE D'ÉTUDE DU 20 AVRIL 2007 :
 - 4 ♦ Démarche de révision de la LAU (*J. Boivin*)
 - 6 ♦ Manifeste de l'AUAMQ et la révision de la LAU (*S. Ducas*)
 - 7 ♦ Compte rendu des ateliers
 - 9 ♦ Allocution de la mairesse de Drummondville et visite du secteur centre-ville
- 11 RÉOLUTION D'ADHÉSION
- 12 PROCHAIN VOYAGE D'ÉTUDE

RÉVISION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Après plus de 25 ans d'application, un processus de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) a été entrepris au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Quatre principes constituent les fondements de la LAU depuis son adoption :

- ♦ L'aménagement est d'abord une responsabilité politique.
- ♦ Des pouvoirs partagés respectant les domaines d'intervention propres à chaque palier.
- ♦ Une concertation des choix et des actions des trois paliers de gouvernement.
- ♦ Une participation plus active des citoyens à la prise de décision et à la gestion de l'aménagement.



PORTLAND

Voyage d'étude de l'AUAMQ — Automne 2008



Sans en être la capitale, Portland est la plus grande ville de l'état de l'Oregon avec une population d'un peu plus de 556 000 habitants et de 2 millions pour la région métropolitaine.

L'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec

est un organisme à but non lucratif regroupant près de quatre cents professionnels et cadres de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, employés par des municipalités locales et régionales au Québec.

Sa mission principale est de favoriser les échanges, les discussions et les rencontres entre ses membres sur l'urbanisme municipal.

Conseil d'administration 2007-2008

PRÉSIDENT

BENOÎT MALETTE Ville de Montréal
Verdun

VICE-PRÉSIDENTE

JULIE TREMBLAY Ville de Lévis

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

LUCIE BÉDARD Ville de Montréal

TRÉSORIER

GILBERT GAGNON Ville de Gatineau

ADMINISTRATEURS

RENÉ GIRARD Ville de Sherbrooke

DENIS JEAN Ville de Québec
Haute-Saint-Charles

MARIO ST-JEAN Cité de Dorval

SONIA TREMBLAY Ville de Québec

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

DIANE LAVALLÉE Ville de Beaconsfield

Pour nous joindre

Case postale 1283,
succursale Place-D'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3K5

T : (514) 428-4432 (Diane Lavallée)

F : (514) 428-4424

C : info@auamq.qc.ca

W : auamq.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

version imprimée : ISSN 1712 - 2848
Version web : ISSN 1712 - 2856

Nous sommes à un tournant de notre profession. L'énorme chantier de modification de la LAU présentement en cours va avoir un impact important sur la pratique de l'urbanisme puisque l'ensemble des dispositions de la LAU est mis sur la table tels : CCU décisionnel, contenu des règlements, dispositions susceptibles d'approbation référendaire, procédure de consultation publique, règlements à caractère discrétionnaire, droits acquis, etc. Selon l'échéancier, le ministère s'est donné jusqu'en 2010 pour faire le tour des dix thèmes suivants : 1) Réglementation d'urbanisme, 2) Mécanisme d'adoption et de modification des règlements d'urbanismes, 3) Intervention de l'État, 4) Planification régionale, 5) Planification locale, 6) Participation et consultation des citoyens au processus de planification, 7) Activités et territoire agricole, 8) Contrôle et révision judiciaire des décisions d'utilisation du sol, 9) Varia et 10) Nouveautés.

La notoriété que votre Association a acquise au fil des ans auprès du gouvernement, fait de nous un acteur clé dans cette vaste et complexe opération. Afin d'appuyer nos revendications à la table du Ministère, votre CA a décidé de consacrer les journées d'études à ce chantier. Ainsi, le 20 avril dernier, avait lieu cette première journée à Drummondville, qui fut un succès grâce entre autres à nos collègues Denis Jauron et Sonia Roux, qui ont su nous recevoir de mains de maître. Le résumé de cette journée, entériné par résolution, fait l'objet des pages du présent numéro. Le résultat de cette journée fut très concluant et représentatif des différentes réalités de nos membres. La prochaine journée d'étude sur le thème des mécanismes d'adoption et de modification des règlements d'urbanisme aura lieu en mars 2008, à Trois-Rivières. Nous vous y attendons en grand nombre.

Pour nous éclairer dans notre pratique, votre CA est à planifier un voyage d'é-

tude pour l'automne 2008. Afin de continuer dans les villes où il y a des innovations urbanistiques et dans la continuité d'explorer les exemples de développement durable, le CA a choisi d'aller voir les réalisations de la ville de Portland en Oregon. Mario St-Jean de la Cité de Dorval préside le comité organisateur et est appuyé par Gilbert Gagnon de la Ville de Gatineau, Denis Chabot de la Ville de Beaconsfield et Nicolas Cardone de l'Arrondissement de LaSalle.

En terminant, lors de la dernière assemblée générale, deux personnes ont quitté le CA après plusieurs années d'implication. Jacques Faguy a passé six années en tant que membre du CA où il a occupé les postes d'administrateur, de vice-président et de président. La modernisation de l'URBinfo, la création du site internet et son implication à la table de l'UMQ sont certaines de ses réalisations. Denis Chabot a également quitté le CA après sept années durant lesquelles il a occupé les postes d'administrateur, de directeur des communications et de vice-président. Nous lui devons l'organisation de plusieurs journées et de voyages d'étude ainsi qu'une implication soutenue au sein de différents comités dont le comité du MAMR sur les personnes âgées. Un grand merci à vous deux pour votre apport à l'Association. En contre partie, le CA accueille deux nouvelles personnes dynamiques à savoir, Sonia Tremblay et Denis Jean, tous deux de la ville de Québec : bienvenue à vous deux. Certains membres du CA nous ont déjà indiqué leur départ à la fin de leur mandat au printemps 2008, donc si vous avez de l'intérêt, nous serons heureux de vous accueillir.

Bonne lecture. ■

Benoît Malette

Votre conseil d'administration... wants you !

Êtes-vous intéressés à vous impliquer plus activement au sein de l'AUAMQ ? Si tel est le cas, l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec, qui aura des postes d'administrateurs disponibles lors de la constitution de son prochain conseil d'administration, vous offre l'opportunité d'en faire partie. Le tout devrait se concrétiser à l'occasion de sa prochaine Assemblée générale qui se tiendra au printemps 2008.

Le conseil d'administration de l'AUAMQ se compose de huit membres dont le mandat est de deux ans, renouvelable lors de tenue de l'Assemblée générale annuelle. Ain-

si, il devrait y avoir, cette fois-ci, au moins deux postes d'administrateurs ouverts à tous les membres de notre Association et nous aimerions connaître dès maintenant votre intérêt à cet égard.

Nous vous invitons chaleureusement à vous manifester en communiquant avec notre secrétariat à l'adresse courriel suivante :

info@auamq.qc.ca

Merci de votre intérêt !

Nouveaux membres

Bonne nouvelle. En 2007, l'AUAMQ a reçu 8 nouvelles adhésions pour un total actuellement de 70 municipalités, arrondissements et services membres !

Nous souhaitons la bienvenue à :

- ◆ Boucherville;
- ◆ Bromont;
- ◆ Chandler;
- ◆ Ville de Montréal, Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;
- ◆ Piedmont;
- ◆ Rimouski;
- ◆ Sorel-Tracy;
- ◆ Ville de Montréal, Arrondissement Villeray-Saint-Michel—Parc-Extension.

Bottin des membres

N'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées sur le site de l'Association. Si vous éprouvez des problèmes, contactez nous :

info@auamq.qc.ca ■

Calendrier des activités 2007-2008

AUAMQ		Calendrier complet de nos activités : www.auamq.qc.ca	
• Journée d'étude	Mars 2008	Trois-Rivières	
• Voyage d'étude	Automne 2008	Portland (Oregon)	
PARTENAIRES			
• OUQ	8 novembre 2007 <i>Montréal</i>	1 ^{er} chantier de révision de la LAU	www.ouq.qc.ca
	21-23 mai 2008 <i>Rimouski</i>	Congrès	
AUTRES			
• AQTR	27 novembre 2007 <i>Montréal</i>	Colloque : Les défis de la croissance du transport collectif	
	14-16 avril 2008 <i>Québec</i>	43 ^e Congrès annuel	www.aqtr.qc.ca
• ICU-MPPI	13-16 juillet 2008 <i>Winnipeg (Manitoba)</i>	Congrès national annuel : <i>Urbanisme et design en communauté : conception de milieux de vie exemplaires</i>	www.cip-icu.ca

RÉVISION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 20 AVRIL 2007

Synthèse des présentations et des ateliers, Drummondville



La journée d'étude de l'AUAMQ a porté cette année, sur la révision de la LAU, exercice débuté au MAMR depuis 2006 et qui doit se poursuivre jusqu'en 2010.

Différents chantiers sur les instruments d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que sur le

processus de consultation publique se sont tenus depuis 1999 sous l'initiative du MAMR.

Les aménagistes et urbanistes municipaux sont directement interpellés dans cette démarche et c'est pour témoigner par nos expériences que cette journée a été consacrée à définir la position de

l'AUAMQ sur les différents questionnements soulevés par le ministère.

L'objectif recherché est de permettre l'amélioration du contenu légal et une simplification des processus de planification et de réglementation dans nos municipalités. ■

JACQUES BOIVIN — DÉMARCHE DE RÉVISION DE LA LAU

URBANISTE, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

RÉSUMÉ RÉDIGÉ PAR LUCIE BÉDARD, VILLE DE MONTRÉAL

Monsieur **Jacques Boivin**, diplômé en droit de l'Université Laval, est également détenteur d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et poursuit actuellement un doctorat en études urbaines à l'INRS – Urbanisation. Monsieur Boivin travaille à la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au ministère des Affaires municipales et des Régions et agit à titre de coordonnateur de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), depuis janvier 2006.

L'AUAMQ l'a invité à venir présenter à ses membres, l'état d'avancement des travaux du Ministère sur ce grand chantier qu'est la révision de la LAU.

Rappelons que la LAU a été adoptée en 1979 et qu'elle avait pour but d'encadrer le développement du territoire de l'ensemble de la province. Depuis son entrée en vi-



gueur, la LAU a fait l'objet de plusieurs mises à jour pour tenir compte de l'évolution du monde municipal. Près de 20 ans après son entrée en vigueur, le Ministère entreprend une réforme en profondeur de cette Loi selon un processus de concertation qui s'articule autour de trois grandes tables de discussion qui rassemblent les différents acteurs concernés par cette Loi soit le milieu municipal, les ministères et mandataires et les organismes professionnels.

Plusieurs rencontres ont été tenues depuis 2006, un bilan des attentes de ces différents groupes vous est

présenté dans ce texte ainsi que les objectifs issus du Ministère encadrant la révision de la Loi. Selon l'échéancier de travail déposé par le Ministère, les travaux de révision de la Loi devraient se terminer à l'automne 2009, l'année 2010 étant consacrée aux corrections et aux modifications finales de la Loi.

La table de discussion regroupant les acteurs du monde municipal a formulé les attentes suivantes :

- ◆ Accorder une plus grande autonomie et une plus grande discrétion au milieu municipal en décentralisant les responsabilités et les moyens;
- ◆ Redonner aux municipalités les pouvoirs de planification et de réglementation à l'égard des activités agricoles exercées en zone agricole;
- ◆ Doter les instances locales et régionales de meilleurs outils d'intervention;

- ◆ Clarifier et simplifier les dispositions actuelles compte tenu de la complexité de la LAU, et ce, dans l'objectif à la fois de préserver les pouvoirs existants et d'exercer une autonomie législative accrue pour les municipalités;
- ◆ Repositionner le processus de consultation de la population.

Pour leur part, les ministères et mandataires souhaitent :

- ◆ Ajouter certains éléments au contenu des schémas d'aménagement et revoir certains aspects du processus d'élaboration et d'approbation des schémas d'aménagement;
- ◆ Revoir certains aspects relatifs à l'opposabilité des documents de planification et de réglementation aux ministères et mandataires de l'État ainsi que la question des avis d'intervention;
- ◆ Accorder aux municipalités locales et régionales de nouveaux

pouvoirs réglementaires dans certains domaines particuliers;

- ◆ Arrimer les schémas d'aménagement avec d'autres documents de planification issus d'autres organismes;
- ◆ Arrimer et intégrer à la LAU le concept de « développement durable »;
- ◆ Clarifier les responsabilités des organismes de planification dans la région de Montréal.

Enfin, la table de discussion regroupant les organismes professionnels demandent de :

- ◆ Réaffirmer l'importance et l'aspect fondamental de la planification territoriale au Québec;
- ◆ Faire en sorte que le Gouvernement se dote d'une « vision » globale de ses territoires;
- ◆ Rechercher une meilleure cohérence de l'aménagement et du développement avec les outils de planification;

- ◆ Clarifier et simplifier la Loi puisque plusieurs de ses articles sont complexes, lourds et désuets;
- ◆ Repositionner le processus de consultation de la population.

La révision de la Loi s'articule autour de neuf grands objectifs :

1. Réaffirmer et maintenir les principes à la base de la LAU tout en acceptant l'idée que les dispositions législatives qui assurent leur mise en oeuvre puissent être révisées;
2. Améliorer l'efficacité opérationnelle en simplifiant les processus de planification et de réglementation;
3. Adopter un mode de rédaction et une structure législative qui soient plus simples et plus conviviaux;
4. Rendre à terme, dans les délais prescrits, l'adoption et la mise en oeuvre des schémas d'aménagement, des plans et des règlements d'urbanisme;

Phase II (b): Explorer diverses possibilités, présenter le résultat de la réflexion aux différentes tables de discussion et, finalement, faire entériner les propositions retenues par les autorités gouvernementales (hiver 2007 - automne 2009)
Phase II (c): Apporter les corrections et les modifications finales (hiver - printemps 2010)

Échéancier de travail: Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ID	Nom de tâche	Début	Fin	Durée	2007				2008				2009				2010			
					Q1	Q2	Q3	Q4												
1	Réglementation d'urbanisme	2007-01-08	2007-06-30	25S	■															
2	Mécanismes d'adoption et de modification des règlements d'urbanisme	2007-05-04	2007-12-31	34,4S		■	■	■												
3	L'intervention de l'État	2007-10-01	2008-03-31	26,2S				■	■											
4	La planification régionale	2008-04-01	2008-09-02	22,2S						■	■									
5	La planification locale	2008-07-07	2008-10-10	14S							■	■								
6	Participation et consultation des citoyens au processus de planification	2008-10-11	2009-04-06	25,2S								■	■	■						
7	Les activités et le territoire agricole	2009-04-06	2009-08-03	17,2S															■	
8	Le contrôle et la révision judiciaire des décisions d'utilisation du sol	2009-08-10	2009-09-30	7,6S															■	
9	Varia	2009-09-01	2009-12-31	17,6S															■	
10	Nouveautés	2007-01-08	2009-12-31	155,8S	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	

Phase III : Présentation du projet de loi dans son intégralité (printemps 2010)
Phase IV : Adoption du projet de loi final (automne 2010)

5. Faire évoluer la Loi au moyen de nouveaux outils de planification et de réglementation qui facilitent la prise en compte de nouvelles réalités et la mise en oeuvre des principes du développement durable;
6. Requérir que tout nouvel outil d'aménagement ou exigence gouvernementale vise, à la fois, une amélioration de la qualité de l'aménagement de même qu'une meilleure efficacité du processus de planification;
7. Éviter la multiplication des cas d'exceptions de même que les interventions spécifiques;
8. Améliorer l'information et la participation du public au processus décisionnel en matière d'aménagement et d'urbanisme;
9. Prendre en considération et corriger certains facteurs et problèmes extérieurs au contenu de la Loi. ■

SYLVAIN DUCAS — LE MANIFESTE DE L'AUAMQ

URBANISTE, VILLE DE MONTRÉAL

RÉSUMÉ RÉDIGÉ PAR DENIS JEAN, VILLE DE QUÉBEC

Monsieur **Sylvain Ducas** est urbaniste, diplômé de l'UQAM en 1979 et de l'Université de Montréal en 1986. Il a également obtenu un diplôme de 2^e cycle en administration publique à l'ÉNAP en 1993. Depuis 1987, Monsieur Ducas est urbaniste à la Ville de Montréal et occupe depuis 2006, le poste de directeur des grands projets de la région centre de la Ville de Montréal.

Titulaire du prix Hans-Blumenfeld de l'OUQ, Monsieur Ducas, président de l'AUAMQ de 1997 à 2004, est venu nous présenter la nature des réflexions sur le rôle et les outils des urbanistes municipaux et des positions prises par l'AUAMQ durant cette période.

Dès 1997, l'Association propose un texte et organise un colloque sur la valorisation de l'urbanisme municipal et le rôle de l'urbaniste. En identifiant que les institutions municipales issues du XIX^e siècle sont mal adaptées au contexte urbain actuel et en reconnaissant la grande expertise publique en matière d'urbanisme municipal, l'AUAMQ soutient qu'un virage s'impose pour atteindre « une meilleure gestion de l'urbain ».

Pour ce faire, l'AUAMQ forme des comités de travail sur la valorisation de l'urbanisme municipal (URBinfo, hiver 1998) et sur la révision des outils et de la LAU. Au terme de ce vaste exercice de réflexion, l'AUAMQ dépose, au ministère des Affaires municipales, 8 fiches portant sur les thèmes énumérés dans l'encadré. →

Ces propositions seront reprises en 2001 dans le contexte des fusions municipales où une réflexion sur la révision de la pratique de l'urbanisme municipal s'avère essentielle. L'AUAMQ dépose un mémoire qui vise à renouveler la pratique de l'urbanisme en mettant l'accent sur l'argumentaire plutôt que sur le réglementaire. Le renforcement des pouvoirs des agglomérations urbaines et la place prépondérante du plan d'urbanisme comme document stratégique de référence sont également au coeur des préoccupations.

En 2002, l'AUAMQ adopte le manifeste *Pour des outils d'urbanisme plus dynamiques et une politique de la ville au Québec*. Il s'agit notamment d'un appel au Gouvernement, aux municipalités et à la société civile à procéder à une réflexion en profondeur sur la prati-

- ◆ *Le développement des agglomérations urbaines;*
- ◆ *Schémas et plans: des outils de premier ordre;*
- ◆ *Conformité légale entre plan et règlements;*
- ◆ *Des outils de revitalisation et de développement urbains;*
- ◆ *La consultation publique et la démocratie locale;*
- ◆ *Simplification du processus de modification des règlements;*
- ◆ *Valorisation du CCU;*
- ◆ *Usages complémentaires et conditionnels.*

que et les outils d'urbanisme, les principaux enjeux urbains au Québec et le rôle des municipalités dans le développement économique et social du Québec.

En 2006, dans le cadre des États généraux sur l'aménagement, l'AUAMQ présente une déclaration qui reprend les éléments essentiels du manifeste. Cette déclaration vise

l'émergence d'une pratique plus rigoureuse de la planification et de la gestion urbaine et incite le gouvernement du Québec à élaborer une politique cadre de consultation publique et préconise que le Québec se dote d'une politique de la

ville afin de réviser la gouvernance de nos agglomérations urbaines et leur cadre fiscal.

On peut constater que depuis plus de 10 ans, l'AUAMQ se porte à la défense de l'urbanisme municipal

avec un souci constant d'améliorer les pratiques. Monsieur Ducas termine son allocution en rappelant que l'AUAMQ peut prendre une place prépondérante dans l'exercice de révision de la LAU que le gouvernement propose. ■

COMPTE RENDU DES ATELIERS

RÉSUMÉ RÉDIGÉ PAR JULIE TREMBLAY, VILLE DE LÉVIS

Les participants ont été regroupés par atelier afin de discuter des différentes thématiques qui les préoccupent. Cette section résume leurs discussions.

QUESTION RELATIVE AUX VILLES/MRC ET LEURS OUTILS DE PLANIFICATION

En ce qui a trait aux villes/MRC, les membres sont d'avis qu'il ne devrait pas exister plus d'un palier de planification par décideur. Il importe de confirmer le rôle des MRC ou de la CMQ tout en diminuant une certaine « ingérence » du gouvernement par le biais des orientations gouvernementales.

Les membres considèrent qu'il devient également essentiel d'éviter les dédoublements entre le schéma d'aménagement et de développement et le plan d'urbanisme qui, dans le cas d'une Ville/MRC s'adresse au même territoire et aux mêmes acteurs. L'échelle de chacun des outils de planification doit être respectée. Si le gouvernement va de l'avant avec le concept des paliers intermédiaires qui consisterait, selon notre compréhension, à préserver les schémas d'aménagement des territoires des ex-MRC même si le schéma métropolitain est en vigueur, nous assisterons à trois paliers de planification, soit un

schéma métropolitain, des schémas des ex-MRC et un plan d'urbanisme. Selon les membres, cette situation occasionnerait une grande lourdeur et une réelle confusion. Les membres sont d'accord pour privilégier le plan d'urbanisme comme principal outil de planification.

Rappelons ici pour la bonne compréhension du lecteur, que la LAU prévoit qu'une fois le Schéma métropolitain en vigueur, les schémas des ex-MRC sont automatiquement abrogés, évitant un dédoublement.

Il existe une confusion entre agglomérations et Villes/MRC sur la notion de paliers intermédiaires et il serait intéressant de saisir davantage cette dernière. Toutefois, l'ensemble des membres est d'avis qu'il ne devrait pas exister de paliers intermédiaires entre le schéma métropolitain et le plan d'urbanisme.

QUESTION RELATIVE À L'ADÉQUATION DES OUTILS D'URBANISME

Dans l'ensemble, les membres considèrent que les instruments d'urbanisme tant traditionnels que ceux à caractère discrétionnaire sont suffisants; le coffre à outils est bien garni. Toutefois, ces instruments devraient être bonifiés sur le pouvoir habilitant en ce qui

concerne plus particulièrement le développement durable (toits verts, îlots de chaleurs). Aussi, il importe d'instaurer des outils fiscaux.

Les *projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) accusent un suivi trop lourd pour certaines villes. Le suivi des résolutions est difficile. Il serait peut-être judicieux de voir inscrire la résolution au bureau d'enregistrement afin de simplifier le suivi. Le plan d'urbanisme doit s'arrimer avec ce nouvel outil pour la notion de conformité.

Les *plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) sont des bons outils présentant une transparence. Il y aurait lieu d'analyser la possibilité de prévoir des bonus de densité et des transferts de droit de développement.

Les *plans d'aménagement d'ensemble* (PAE) s'avèrent un bon outil mais complexe; plusieurs se questionnent sur leur maintien.

Le plan d'urbanisme doit être un outil dynamique. La conformité entre les modifications des règlements d'urbanisme et le plan d'urbanisme devraient être obligatoire, et ce, de manière simultanée. Il importe qu'il y ait une révision quinquennale du plan d'urbanisme

sans approbation référendaire. Le PTI doit faire l'objet d'un bilan annuel et être motivé par le Conseil de la Ville si ce dernier déroge à celui adopté initialement. Pour l'ensemble de la problématique et des pistes de solutions sur cet élément, nous référons à la fiche n° 3—fiche inventaire-MAMR produite par l'AUAMQ sur la conformité légale entre le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme déposée à tous les membres et revue en début de la journée d'étude.

De manière générale, même si l'ensemble des outils d'urbanisme tant traditionnels que discrétionnaires sont suffisants, sous réserve de certaines bonifications citées précédemment, la procédure est quant à elle beaucoup trop lourde et doit être allégée et assouplie.

Les membres considèrent qu'il serait judicieux que le MAMR planifie en fonction du territoire et évite le mur à mur, notamment pour la détermination des seuils commerciaux et des ratios pour la construction de logements dans le cadre de la gestion de l'urbanisation. On devrait pouvoir permuter des aires sans l'obligation de modifier le schéma.

Nous devrions pouvoir identifier des zones de conservation sans qu'on puisse taxer les villes de faire de l'expropriation déguisée.

QUESTION RELATIVE AU CCU

En majorité, les membres suggèrent de doter le CCU de pouvoirs décisionnels pour certains objets, tels les PIIA. Toutefois, il importe que ce nouveau pouvoir soit facultatif. Aussi, les membres sont d'avis de revoir la représentativité du CCU en recommandant un nombre plus élevé de citoyens, tout en allongeant la durée du mandat à quatre ans. Pour le pouvoir décisionnel, il pourrait y avoir un droit

d'appel au Conseil, tel qu'il existe pour le règlement de démolition. Il faudrait que le CCU motive ses décisions et que les motifs d'appel soient aussi motivés.

Enfin, l'ensemble des membres est d'avis que le CCU devrait être saisi obligatoirement de tous les objets concernant l'urbanisme, notamment les modifications réglementaires.

Un des participants représentant du MAMR, précise que dans les autres provinces, les CCU et autres comités sont décisionnels.

Enfin, une question se pose pour la poursuite de la réflexion, soit à savoir si les séances des CCU devraient être tenues publiquement.

Pour le détail de la problématique et de pistes de solutions, les membres réfèrent la fiche n° 7—fiche inventaire-MAMR produite par l'AUAMQ sur la valorisation du CCU comme expertise d'évaluation de projets dans le processus décisionnel de l'urbanisme.

QUESTION RELATIVE À LA CONSULTATION PUBLIQUE ET À L'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Les membres sont d'avis que la consultation publique doit être substantiellement bonifiée de manière à ce que cette dernière s'effectue en amont des projets. En effet, il est essentiel que la consultation publique débute en amont du processus de planification, c'est-à-dire au moment des diagnostics et de la définition des enjeux d'aménagement. Les intentions du projet devraient alors clairement être exposées. Le citoyen doit faire partie prenante de la consultation publique. Parmi les éléments à améliorer, on vise la vulgarisation de l'avis public. Enfin, pour le détail de la problématique et des propositions, les membres réfèrent à la fiche

n° 5—fiche inventaire-MAMR produite par l'AUAMQ sur la consultation publique et la démocratie locale revue en début de la journée d'étude.

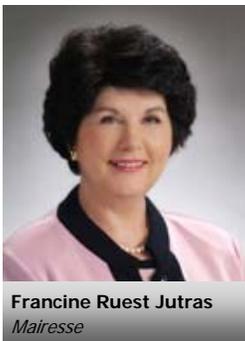
Quant au processus d'approbation référendaire, les membres sont unanimes à l'effet qu'il devient urgent d'alléger de manière importante cette dernière. Les seuls éléments qui devraient être soumis à l'approbation référendaire sont les usages, la densité (typologie) et la hauteur des bâtiments. Aussi, les objets d'intérêt collectifs majeurs, tels l'implantation d'un hôpital, ne devraient pas être soumis à l'approbation référendaire même s'il concerne l'usage, et ce, à l'instar de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Aussi, au moment de la consultation publique si tous les intervenants sont d'accord, il devrait y avoir un « fast track » afin de mettre fin immédiatement au processus d'approbation référendaire.

Quant à l'analyse de conformité des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement à la Commission municipale, le nombre actuel de personnes pouvant demander une telle conformité est de cinq; ce nombre devrait à notre avis être revu. L'approbation référendaire devrait être régie par une politique plutôt que par une Loi. La détermination des zones contiguës appelées pour le processus d'approbation référendaire est parfois déficiente. Il faut davantage ouvrir sur la réelle consultation plutôt que sur l'information.

Pour le détail de la problématique et des pistes de solutions, nous référons également à la fiche de l'AUAMQ produite notamment pour le MAM sur cet objet. ■

ALLOCUTION DE LA MAIRESEE DE DRUMMONDVILLE ET VISITE DU SECTEUR CENTRE-VILLE

RÉSUMÉ RÉDIGÉ PAR LUCIE BÉDARD, VILLE DE MONTRÉAL



Francine Ruest Jutras
Mairesse

Mairesse de la ville de Drummondville depuis 1987, Francine Ruest Jutras cumule les fonctions de préfète de la MRC de Drummond et de présidente de la Société de développement économique de Drummondville. À l'occasion de

notre dernière journée d'étude, les membres de l'Association ont eu le plaisir de rencontrer cette femme énergique et passionnée par sa mission politique.

Lors de son allocution, madame Ruest Jutras, a souligné l'importance du travail des urbanistes, des alliés de grande valeur pour traduire concrètement une vision de développement et de repositionnement à long terme de la municipalité, portée par la mairesse et son équipe au pouvoir. Une réforme importante de la réglementation d'urbanisme a été initiée et soutenue par la mairesse au cours des dernières années. L'un des principaux objectifs de cette réforme vi-

sait à améliorer l'image de la municipalité en agissant notamment sur les entrées de ville depuis les autoroutes Jean-Lesage et J-Armand-Bombardier, et en particulier le long du boulevard Saint-Joseph. Des travaux majeurs d'aménagement paysager entrepris par la municipalité dont une dense plantation d'arbres matures et un renouvellement du mobilier urbain, ont donné le coup d'envoi à cette cure de rajeunissement. Les cours avant des commerces et des industries doivent faire l'objet d'un aménagement paysager de qualité et une attention particulière est maintenant portée à l'affichage commercial le long des boulevards.

La mairesse est fière du travail accompli. Par sa persévérance et une collaboration continue avec son équipe d'urbanistes, elle a relevé le défi de rallier les opposants à sa vision en changeant les façons de faire. Aujourd'hui, les résultats parlent d'eux-mêmes ! La relance économique de la région est belle et bien amorcée, à

preuve, de nombreuses entreprises étrangères implantent leur siège social à Drummondville tant en raison de son positionnement central au coeur du Québec que du milieu de vie de qualité qu'elle offre aux résidents et aux travailleurs. À cet égard, la Ville de Drummondville se distingue quant aux efforts qu'elle déploie

pour attirer et maintenir les familles sur son territoire.



Cinéma Capitol, rue Lindsay



Resto-Bistro « L'Entracte » et cinéma Capitol, rue Lindsay



Café Morgane, rues Marchand et Brock

Place Saint-Frédéric



Pour conclure, la mairesse souligne que sa municipalité s'est classée 3^e au palmarès 2007 des villes où les gens sont les plus heureux ! Une récompense bien méritée ! ■

DRUMMONDVILLE (...SUITE)



Clocher de l'Église Saint-Frédéric et vue de la rivière Saint-François



Parc Woodyatt, rue du Pont



Église Anglicane St-George, rue Heriot



Projet résidentiel « Le Quartier » situé en milieu boisé au nord de la rivière Saint-François entre la route 122 et le boulevard St-Charles (photo prise avant les travaux). Le projet prévoit la protection de zones humides (incluant des ponceaux piétonniers) et la protection d'arbres et d'îlots à conserver.

MERCI !

Aux conférenciers qui ont généreusement accepté notre invitation, aux membres du CA pour l'organisation, aux participants, aux rédacteurs des résumés des conférences et tout particulièrement à la Ville de Drummondville et ses employés pour leur hospitalité lors de la tenue de la journée d'étude 2007.



JOURNÉE MONDIALE DE L'URBANISME

Historique

L'organisation internationale de la journée mondiale de l'urbanisme a été fondée en 1949 par le pro-

fesseur Carlos Maria della Paolera de l'Université de Buenos Aires afin de faire croître l'intérêt du public et des spécialistes pour l'urbanisme, tant à l'échelon local qu'à l'étranger. La journée est soulignée chaque année par l'Association internationale des urbanistes dont le siège social est situé à La Haye aux Pays-Bas.

L'Institut canadien des urbanistes appuie la journée mondiale de l'urbanisme dans le but de sensibiliser les municipalités et tous les paliers gouvernementaux au rôle des urbanistes canadiens. L'ICU valorise les réalisations des urbanistes canadiens tant au pays qu'à l'étranger. ■

Source : www.cip-icu.ca

RÉSOLUTION D'ADHÉSION À LA COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS

Attendu que :

- ◆ 57% de la population québécoise, âgée de 18 ans et plus, souffre d'excès de poids;
- ◆ un enfant québécois sur cinq présente un excès de poids;
- ◆ l'obésité, qui est en augmentation partout dans le monde, a été qualifiée d'épidémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS);
- ◆ la moitié des femmes québécoises, se situant dans la catégorie du poids-santé, et le tiers des hommes désirent perdre du poids;
- ◆ 35% des fillettes de 9 ans tentent de perdre du poids même si elles ont un poids-santé;
- ◆ la préoccupation excessive à l'égard du poids entraîne des tentatives d'amaigrissement souvent néfastes pour la santé et la productivité des individus;
- ◆ les coûts directs de santé associés à l'obésité sont astronomiques et menacent, à terme, la viabilité de notre système de santé collectif;
- ◆ au-delà des coûts directs, il faut considérer les coûts indirects et les autres conséquences associées à l'obésité, notamment le fardeau psychosocial lié à la discrimination, aux préjugés sociaux, à l'isolement, au chômage et au rejet social;
- ◆ les experts internationaux craignent que l'espérance de vie diminue à cause des problèmes reliés au poids;
- ◆ un accroissement aussi rapide et global de l'obésité est, selon l'OMS, difficilement explicable par des facteurs individuels;
- ◆ cette épidémie est imputable à la transformation de notre mode de vie : sédentarisation, industrialisation de l'alimentation et commercialisation;
- ◆ il ne s'agit pas d'un problème attribuable uniquement à la responsabilité individuelle;
- ◆ il s'agit d'un problème de société et de santé publique qui requiert des solutions environnementales, sociales et politiques, et qui demande que les environnements physique, social et culturel dans lesquels les gens évoluent favorisent et soutiennent des choix santé;
- ◆ il est urgent d'élaborer des solutions collectives aux problèmes de poids;
- ◆ la prévention en matière de poids représente la seule solution à long terme.

LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DÉCEMBRE 2006, IL EST PROPOSÉ PAR René Girard et APPUYÉ PAR Benoît Malette que l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec adhère à la coalition québécoise sur la problématique du poids.

PROCHAIN VOYAGE D'ÉTUDE DE L'AUAMQ — AUTOMNE 2008

Portland Classical Chinese Garden



Lovejoy Fountain on SW Hall



Salmon Street Springs in Waterfront Park



Portland Sign



(c)2004 Andrew Hall, PortlandBridges.com

PORTLAND (OREGON)

La ville de Portland est située aux abords du fleuve Columbia et de la rivière Willamette. Elle est souvent citée en exemple en termes de développement durable. D'ailleurs, elle a acquis l'enviable réputation de « *ville américaine la plus verte* ».

AUTOMNE 2008

Ce périple permettra sans aucun doute de le constater sur place grâce à des rencontres avec des experts et des visites thématiques.

Un comité est déjà à l'œuvre pour nous concocter un voyage d'étude des plus enrichissants !

Vous recevrez plus de détails lors de l'assemblée générale prévue au printemps 2008.

DES SITES INTERNET

En attendant, les personnes intéressées peuvent consulter les sites internet suivants :

- ◆ www.portlandonline.com
- ◆ www.travelportland.com
- ◆ www.traveloregon.com
- ◆ www.portland-oregon-magazine.com
- ◆ www.portlandbridges.com
- ◆ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Portland_\(Oregon\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Portland_(Oregon)) ■

Portland Aerial Tram



(c)2007 Andrew Hall, PortlandBridges.com

Portland Cityscape



(c)2004 Andrew Hall, PortlandBridges.com

A U A M Q

L'AUAMQ, une association municipale branchée!

L'Association de urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec est un réseau d'échanges regroupant près de 400 cadres et professionnels oeuvrant en milieu municipal.

Vous êtes auteur de publications et de conférences? À la recherche d'informations sur des dossiers thématiques ou de collègues dont vous avez perdu la trace ? Profitez de notre intranet pour faire votre recherche et le faire savoir aux membres de l'Association, un tour du Québec en trois clics!

www.auamq.qc.ca